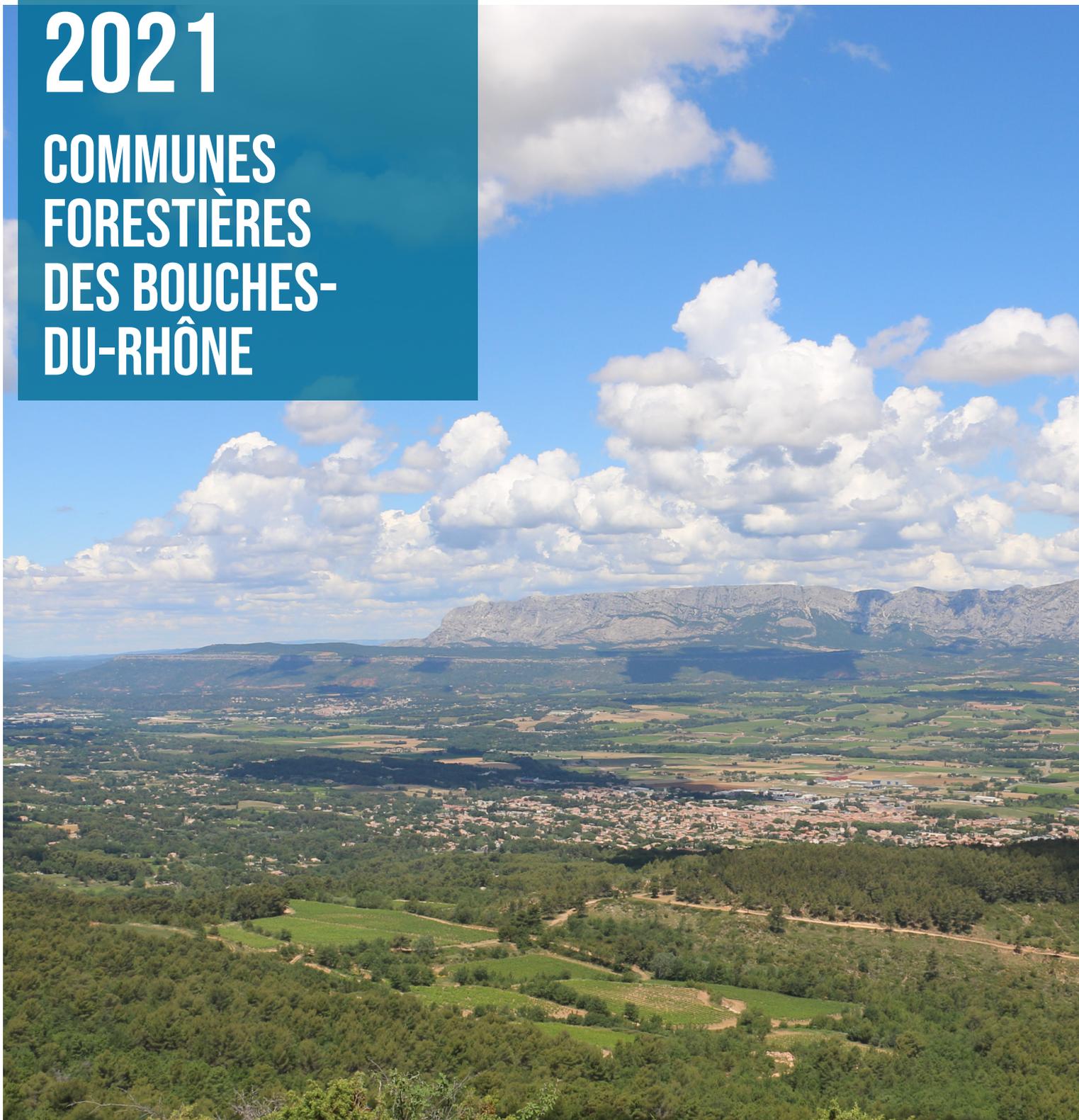


# BILAN D'ACTIVITÉS 2021

COMMUNES  
FORESTIÈRES  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE



DES MAIRES UNIS POUR LA FORÊT ET LE BOIS LOCAL

## SOMMAIRE

Le mot du Président .....	Page 3
Une association d'élus engagés pour la forêt et le bois .....	Pages 4 et 5
Une association départementale dynamique .....	Pages 6 et 7
Etre acteur de la politique forestière nationale.....	Pages 8 et 9
Encourager la gestion durable des forêts.....	Pages 10 et 11
Former et informer les élus pour agir en forêt .....	Pages 12 et 13
Diffuser l'information forêt bois via l'Observatoire .....	Pages 14 et 15
S'appuyer sur la forêt pour développer les territoires .....	Pages 16 et 17
Intégrer la forêt pour aménager durablement .....	Pages 18 et 19
Construire durablement avec le bois local.....	Pages 20 et 21
Choisir le bois local pour la transition énergétique.....	Pages 22 et 23
Adhérez aux Communes forestières ! .....	Page 24

Mesdames, Messieurs,  
Chers adhérents,

L'année 2021 a été marquée par une forte mobilisation de nos collectivités adhérentes contre la mesure de l'Etat qui visait à augmenter la contribution demandée aux Communes forestières pour le budget de l'Office national des forêts (ONF).

Face à notre mobilisation, l'État a abandonné cette mesure en novembre.

Je tiens à vous remercier pour votre implication, et je salue le soutien de l'union des maires, sur ce dossier d'importance !

En contrepartie, l'État nous a demandé de participer aux contrats d'approvisionnement des entreprises de la filière bois. Il s'agit pour nous de vendre préférentiellement, via l'ONF, aux entreprises locales qui utiliseront nos bois pour construire, pour chauffer, pour triturer...

L'approvisionnement régulier des entreprises à partir de la ressource locale est une garantie d'alimenter en circuit-court nos projets bois et de participer au développement économique durable de nos territoires.

En parallèle, la réglementation environnementale 2020 place le bois local dans de bonnes dispositions de développement.

Je vous encourage vivement à vous lancer dans cette aventure avec nous !

Enfin, nos forêts auront les capacités à fournir la filière bois locale si et seulement si nous nous assurons de leur renouvellement et si nous les protégeons des risques. Le changement climatique exacerbe cet enjeu.

Nous nous devons d'être vigilants sur l'ensemble des espaces forestiers de nos communes et d'anticiper les actions à mener.

Notre réseau poursuit son développement. Nous comptons 64 collectivités adhérentes dans le département en 2021. Je tiens à vous remercier pour votre soutien, et j'encourage l'ensemble des communes et collectivités à nous rejoindre !

Au vu des enjeux, un fort taux d'adhésion est nécessaire pour que nous puissions participer activement à la définition des politiques forestières.

**Christian DELAVET**

*Président des Communes forestières  
des Bouches-du-Rhône*

# UNE ASSOCIATION D'ÉLU.E.S ENGAGÉS POUR LA FORÊT ET LE BOIS

La préservation et la valorisation du patrimoine forestier est au cœur des préoccupations des Communes forestières. Ce réseau associatif de collectivités agit pour une gestion durable de la forêt, sa prise en compte dans les politiques publiques et le développement durable des territoires.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

La Fédération nationale des Communes forestières

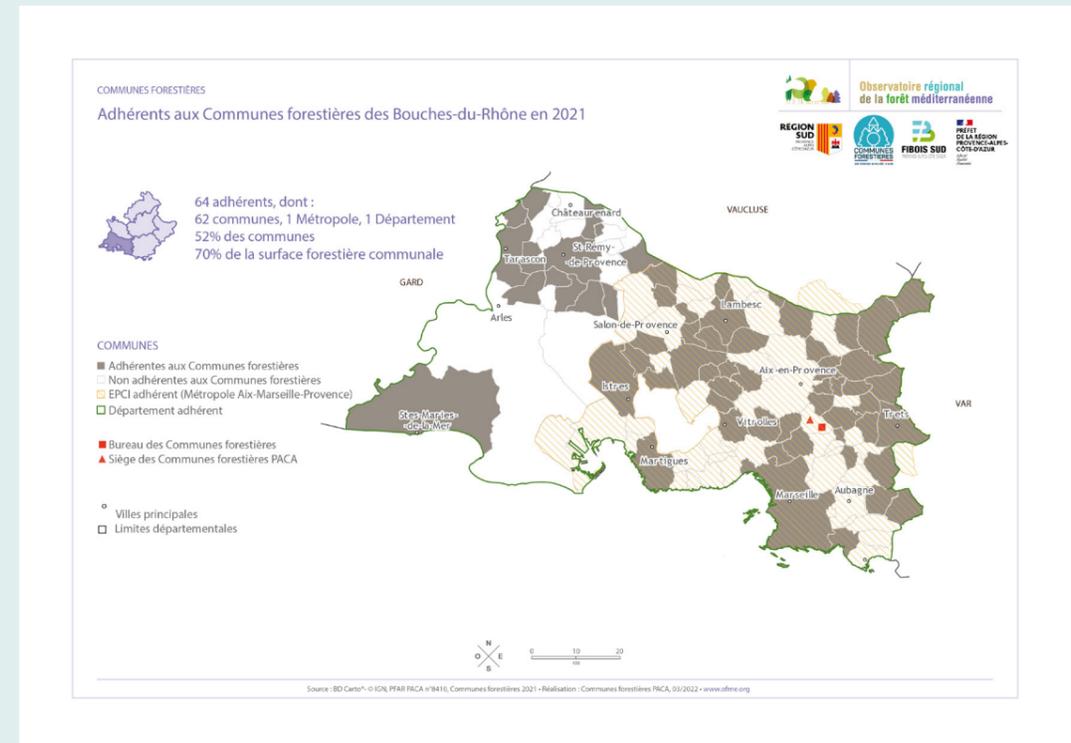
- Plus de 6 000 collectivités adhérentes à la Fédération nationale
- 55 associations départementales ou bi-départementales et 8 unions régionales

L'Union régionale des Communes forestières  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Plus de 500 collectivités adhérentes au réseau régional
- 6 associations départementales

L'Association des Bouches-du-Rhône

- 64 Adhérents, dont 62 communes et 1 Métropole et 1 Département
- 52% des communes du département et 70% de la forêt communale



## UNE ASSOCIATION DE COLLECTIVITÉS QUI DÉFEND DES POSITIONS POLITIQUES

L'action des Communes forestières vise à :

- > Préserver l'intérêt général des forêts
- > Garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts
- > S'appuyer sur la forêt et le bois pour lutter contre le changement climatique
- > Encourager la transition énergétique des territoires avec le bois local
- > Protéger les forêts contre les risques naturels



## LES ÉLU.E.S AU CENTRE DE LA DÉFINITION DES POLITIQUES FORESTIÈRES, GARANTS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE LA PÉRENNITÉ DES FORÊTS.

## ÉLU.E.S, MOBILISEZ-VOUS POUR VOTRE FORÊT ET VOTRE TERRITOIRE

Les élu.e.s ont un rôle central dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire, prescripteur bois, propriétaire forestier, responsable de la sécurité, et médiateur au cœur du dialogue forêt-société.

Afin de sensibiliser les nouveaux élu.e.s et replacer le rôle des élu.e.s au centre de la politique forestière, notre association a lancé une campagne de communication en ce sens en 2021 : campagne sur les réseaux sociaux, podcast sur la forêt, envoi d'un porte-crayon aux maires pour la rentrée 2021.



## LES COMMUNES FORESTIÈRES, UNE EXPERTISE AU SERVICE DES ÉLU.E.S LOCAUX

Les Communes forestières adaptent leur offre de services en fonction des demandes de leurs adhérents. Chaque année, les élu.e.s sont sollicités pour exprimer leurs besoins.

En fonction des retours, l'association des Communes forestières propose :

- Des sessions de formation et d'information adaptées
- Une ingénierie pour l'accompagnement des projets forêts bois des collectivités
  - o Mettre en œuvre la gestion durable des forêts (desserte, régénération)
  - o Prévenir les incendies de forêt
  - o Valoriser les produits forestiers en circuit-court : **BOIS DES ALPES™**, Pin d'Alep
  - o Construire et se chauffer au bois local
  - o Développer et évaluer les politiques forestières

## LE RÉSEAU DES COMMUNES FORESTIÈRES

- Au niveau départemental, les Communes forestières interviennent au service des élu.e.s et plus largement des acteurs forestiers du département. L'association est présidée par Christian DELAVET, Maire de Saint-Antonin sur Bayon.
- Au niveau régional, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur sont présidées par Jean BACCI, Conseiller municipal de la commune de Moissac Bellevue (83), Sénateur du Var.
- Au niveau national, la Fédération nationale est présidée par Dominique JARLIER, Maire de Rochefort Montagne (63).



# UNE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DYNAMIQUE

Les Communes forestières des Bouches-du-Rhône œuvrent à la protection, la gestion et la valorisation des espaces forestiers dans le département.

11 administrateurs orchestrent l'activité riche et dynamique de l'association, avec l'appui d'une équipe technique régionale.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 11 administrateurs élu.e.s
- 4 réunions du conseil d'administration
- 14 techniciens de l'Union régionale au service de l'association des Bouches-du-Rhône



**LES COMMUNES FORESTIÈRES, UNE FORCE DE REPRÉSENTATION ET DE PROPOSITION POUR PORTER LA VOIX DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES.**

## UN CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI DÉFEND L'INTÉRÊT DES ADHÉRENTS

Les administrateurs des Communes forestières agissent au bénéfice des collectivités membres, en intervenant dans :

- Les institutions départementales et régionales, des services de l'Etat et de l'Europe ;
- Les politiques forestières territoriales, départementales, régionales et nationales ;
- Le suivi de l'application du régime forestier dans les forêts communales ;
- Le soutien de toute initiative publique valorisant et préservant la forêt.

Le conseil d'administration élu dans la suite du renouvellement municipal de 2020, est composé de 11 maires, adjoints et conseillers municipaux issus de l'assemblée générale du 13 octobre 2020 à Saint-Etienne du Grès, et présidé par Christian Delavet, Maire de Saint-Antonin sur Bayon et Président de la commission Forêt de la Métropole Aix-Marseille Provence.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Christian Delavet	Maire, Saint-Antonin-sur-Bayon
Vice-Président	Yves Durand	Adjoint, Saint-Etienne du Grès
Trésorière	Brigitte Leroy	Adjointe, Meyreuil
Secrétaire	Jean Le Pesq	Adjoint, Simiane-Collongue
Membres	Laurence Bruley	Conseillère municipale, Auriol
	Marc Ferri	Conseiller municipal, Cuges-les-pins
	Anne-Flore Grech	Adjointe, Lamanon
	Patrick Magro	Conseiller municipal, Septèmes-les-Vallons
	Thierry Quéré	Conseiller municipal, Miramas
	José Roux	Adjoint, Coudoux
	Alain Savary	Conseiller municipal, Saint-Paul-lez-Durance



## UNE ÉQUIPE POLYVALENTE AU SERVICE DES ÉLU.E.S

Les Communes forestières disposent d'une équipe technique pluridisciplinaire pour conseiller les élu.e.s et les accompagner dans leurs projets liés à la forêt et au bois.

### > Vos contacts techniques dans les Bouches-du-Rhône

- Isabelle Desmartin, directrice adjointe
- Alice Mongin, chargée de mission Gestion forestière et appui aux collectivités.

## NOS ÉVÉNEMENTS EN 2021

**02/02** Formation « Avec la forêt et le bois, j'agis contre le changement climatique et pour le développement de mon territoire » en visioconférence

**12/02** Atelier Administrateurs « Les Communes forestières, un réseau, une force politique, des actions ! » à Gardanne

**18/03** Formation « Financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de vos espaces forestiers » en visioconférence

**25/05** Formation « Suivi de l'aménagement forestier : s'investir dans la gestion de sa forêt communale » à Lamanon

**11/06** Assemblée générale à Meyreuil

**10/09** Visite d'un chantier forestier « De la forêt à la plateforme bois déchiqueté » à Brignoles (83)

**14/09** Formation « Elus, maîtrisez la commercialisation de vos bois ! » en visioconférence

**24/09** Formation « Connaître sa forêt et son territoire avec l'Observatoire de la forêt méditerranéenne » à Gardanne

**19/10** Formation « Elus, maîtrisez la commercialisation de vos bois ! » en visioconférence

**09/11** Formation « Construire son projet de chaufferie bois » et Visite du réseau de chaleur à Barbentane

**19/11** Rencontre régionale bois énergie au Val (83)

**25/11** Formation « Elu, vous êtes responsable de la mise en oeuvre des obligations légales de débroussaillage » à Auriol

**02/12** Rencontre régionale des élus des territoires forestiers à Meyreuil

# ETRE ACTEUR DE LA POLITIQUE FORESTIERE NATIONALE

Les Communes forestières sont attachées au régime forestier, gage de la gestion durable des forêts communales. La forêt et le service public forestier ont été en 2021 à nouveau au centre des échanges avec l'État.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- Retrait de la mesure de l'Etat visant à augmenter la contribution des communes au budget de l'ONF
- Participation et contribution actives aux Assises nationales de la forêt



**LES COMMUNES FORESTIÈRES REFUSENT DE PAYER PLUS POUR MOINS DE SERVICE PUBLIC. ELLES ONT DEMANDÉ À L'ÉTAT DE DÉFINIR SON AMBITION POLITIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE NATIONALE FORESTIÈRE.**

## LES COMMUNES FORESTIÈRES REFUSENT DE PAYER PLUS !

L'année 2021 a été marquée par une opposition forte des Communes forestières face à la mesure de l'Etat qui visait à augmenter la contribution des communes au budget de l'Office National des Forêts. Les communes constatent tous les jours une réduction du service public au bénéfice des activités marchandes de leur gestionnaire forestier.

Pour mobiliser les communes à la prise d'une délibération contre cette mesure, les Communes forestières ont mobilisé chaque commune du département, ainsi que l'Union des Maires avec laquelle un courrier co-signé a été adressé à l'ensemble des communes. Par ailleurs, l'association était également présente au salon national des Maires à Paris afin de sensibiliser les communes sur ce sujet.



**Face à la mobilisation nationale des communes propriétaires de forêt, l'État a abandonné la mesure d'augmentation de la contribution des communes au budget de l'ONF et demandé aux communes d'abonder aux contrats d'approvisionnement des entreprises de la filière.**

**Les Communes forestières remercient l'ensemble des communes ayant pris une délibération contre cette mesure.**

## PRÉSENCE ACTIVE AU SEIN DES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

Suite aux tentatives successives de l'État, au fil des contrats d'objectifs et de performance État-ONF, de toujours augmenter la contribution des communes au financement de l'ONF, les Communes forestières ont demandé à l'État de définir une politique forestière nationale ambitieuse.

Travaillant au sein de groupes de travail à l'échelle nationale durant plusieurs mois, la Fédération nationale des Communes forestières a consigné ses propositions dans le "Manifeste des Communes forestières".

Ce dernier repose sur 4 grands principes :

- > Le maintien et le renforcement du régime forestier
- > Une grande administration forestière, pour l'ensemble des forêts françaises
- > Une séparation nette des missions de service public de celles relevant d'activités marchandes
- > Les élu.e.s des collectivités forestières, au centre d'une gouvernance à reconstruire

**Refonder la gestion durable  
de la forêt française**

Manifeste des Communes forestières



Les Communes forestières ont été entendues, l'État a lancé les Assises de la forêt et du bois dès octobre 2021 afin de penser la forêt française de demain et répondre aux défis auxquels elle est confrontée à partir d'une vision partagée de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois.

Cette politique fondée sur la multifonctionnalité des forêts, sur leur protection et sur leur gestion durable, est le socle porté par les Communes forestières. Quatre groupes de travail thématiques ont été formés et se sont réunis jusqu'à début 2022 en présence de l'ensemble des parties prenantes pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles.

## LES COMMUNES FORESTIÈRES ONT REPOSITIONNÉ L'ÉLU.E ET LES TERRITOIRES AU COEUR DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Le rôle de l'élu.e est au centre des décisions, garant de l'intérêt général. Il est nécessaire qu'il puisse avoir les marges de manœuvre pour aménager son territoire et pour mener la médiation auprès de la société civile. La forêt doit être incluse dans les documents d'urbanisme en tant qu'élément d'aménagement du territoire.



Le territoire doit aussi être considéré à sa juste mesure : de la commune, aux intercommunalités, jusqu'aux régions. Le travail initié aux Assises par des élu.e.s impliqués et pro-actifs est en constante réflexion au sein des Communes forestières.

Ces débats ne doivent pas être déconnectés de la nécessité d'une gouvernance partagée avec l'ONF. Les Communes forestières attendent des actions concrètes pour le Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF et la convention entre les Communes forestières et l'ONF qui fixeront les règles d'intervention de l'ONF en forêt communale.

# ENCOURAGER LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

La gestion et la protection des forêts demandent une implication importante des élu.e.s que ce soit en termes financiers ou d'animation et d'interaction avec les autres acteurs forestiers. Les Communes forestières apportent un appui externe auprès des communes.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 10 communes accompagnées pour un projet de régénération des forêts
- 1 état des lieux de la desserte forestière dans les Bouches-du-Rhône



LES COMMUNES FORESTIÈRES ACCOMPAGNENT LES COMMUNES DANS LA GESTION DURABLE DES ESPACES FORESTIERS, EN LIEN AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

## PLACER LA FORÊT DANS LES PROJETS DE MANDATURE

Les Communes forestières ont initié un travail d'identification des besoins et des projets des élu.e.s en analysant les réponses du questionnaire envoyé au printemps 2021. A partir de ces retours, l'association a contacté les communes concernées pour les sensibiliser, les rencontrer et les accompagner.

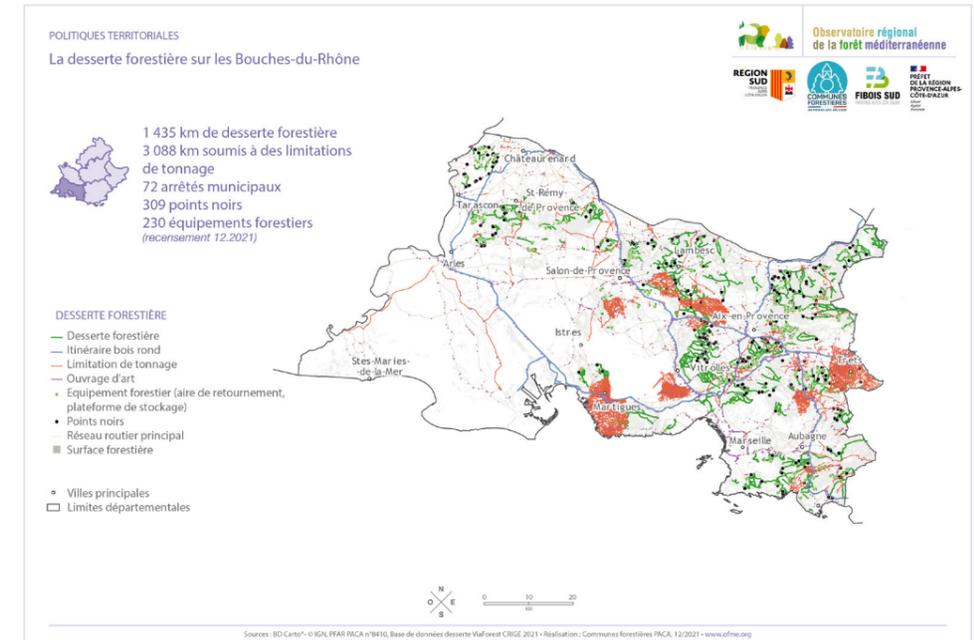
## ASSURER LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES



Pour s'assurer d'une gestion durable des forêts, les propriétaires doivent prendre en compte leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. En forêt communale, cette gestion relève de la responsabilité de la commune propriétaire et est mise en œuvre par l'Office national des forêts (ONF) dans le cadre du régime forestier. Les Communes forestières interviennent en appui aux communes dans leurs projets d'investissement ou en appui externe sur la commercialisation des bois, l'aménagement forestier...

- Plusieurs formations ont été proposées aux élu.e.s propriétaires de forêt par l'association en 2021 :
- > Présentation des dispositifs financiers au bénéfice des communes pour la réalisation des travaux en forêt
  - > Rôle des élu.e.s dans la révision et la mise en œuvre de leur aménagement forestier
  - > La commercialisation des bois des forêts communales

Faciliter l'accès aux massifs est indispensable pour garantir la réalisation des coupes de bois, les travaux de régénération des bois, défendre la forêt contre les incendies... Afin d'avoir une vision des enjeux et cibler les éventuelles actions à mener, l'association a réalisé une identification des difficultés sur la desserte forestière et les besoins des collectivités. L'étude a été réalisée à partir des données cartographiques réalisées par le CRIGE et les retours des techniciens forestiers territoriaux de l'ONF.



Face au changement climatique, la régénération des peuplements forestiers est une inquiétude de plus en plus marquée auprès des élu.e.s. Les Communes forestières ont poursuivi leur action d'accompagnement sur les dispositifs financiers de la Région « 5 millions d'arbres » et du fond privé « RESPIR ».

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Vos travaux et plantations financés jusqu'à 90% !**

Grâce au dispositif financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et au fond RESPIR associés, votre projet de travaux ou plantations en faveur de la régénération des peuplements peut, sous conditions, obtenir une aide pouvant atteindre 90 % du montant éligible ! A vos projets !



L'usage de la forêt pour la pastoralisme est une pratique répandue dans le département. Les Communes forestières ont travaillé sur la réalisation de coupes de bois à vocation sylvo-pastorale dans les forêts communales relevant ou non du régime forestier dans le cadre du projet national RENFORT, porté par les Communes forestières et les Chambres d'agriculture. Plusieurs guides -dont un à destination des élu.e.s- ont été élaborés pour communiquer sur les pratiques, le cadre juridique d'intervention des communes et les critères techniques de réalisation de ces coupes de bois.

L'ensemble de ces sujets fait l'objet d'échanges réguliers entre les Communes forestières et l'ONF, pour le suivi de la gestion des forêts communales.

# FORMER ET INFORMER LES ELU.E.S POUR AGIR EN FORET

La formation des élu.e.s est au centre des actions des Communes forestières. L'objectif est d'informer les élu.e.s et de leur permettre d'avoir toutes les cartes en main pour agir sur les enjeux de la filière forêt bois.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 10 sessions de formation organisées sur ou pour le département
- 117 participants
- 79 communes représentées



LES COMMUNES FORESTIÈRES, UNE ASSOCIATION A L'ÉCOUTE DES BESOINS D'INFORMATION ET DE FORMATION DE SES ADHÉRENTS.

## DE NOUVEAUX SUJETS TRAITÉS EN FORMATION

Afin de répondre au mieux aux attentes des élu.e.s, 10 sessions de formation ont été réalisées en 2021 (ou tout début 2022 pour celles reportées) sur les thématiques "nouveaux élu.e.s", "financement des projets forestiers", "aménagement forestier", "commercialisation des bois", "bois énergie", "obligations légales de débroussaillage", "changement climatique", "agir en forêt privée". En particulier, 2021 a été l'occasion de créer et développer de nouveaux modules de formation, dont certains ont déjà été proposés dans les Bouches-du-Rhône au cours de l'année, ou le seront prochainement, selon les besoins exprimés :

> **Elu.e.s, Financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de vos espaces forestiers**  
Cette séance conçue en visioconférence présente aux élu.e.s les différents enjeux de gestion forestière (régénération, desserte, mobilisation des bois, défense des forêts contre les incendies), les leviers d'action des communes et les différents modes de financement.

> **Construisez et chauffez durablement vos bâtiments en choisissant le bois local !**  
Organisée à l'occasion d'une visite de l'écoquartier de Volonne (04), cette formation permet de réunir les enjeux, les atouts et les modes de prescription du bois local dans la construction et le chauffage des bâtiments.

> **Le maire au coeur de la prévention et de la lutte opérationnelle contre les incendies de forêt**  
Elaborée dans le cadre d'un programme européen Interreg Marittimo à destination des élu.e.s des Alpes maritimes et du Var, cette formation a vocation à s'élargir aux autres départements de l'arc méditerranéen puisqu'elle embrasse tous les domaines d'action de l'élu.e dans la défense des forêts contre l'incendie : urbanisme, protection des massifs, débroussaillage obligatoire, gestion de crise, après-crise et reconstruction.

> **Agir en forêt privée : réglementation et moyens d'action des élu.e.s**  
Organisée en collaboration avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Centre national de la propriété forestière et le syndicat des propriétaires forestiers début 2022, cette formation a présenté la réglementation en forêt privée et proposé des moyens d'actions aux élu.e.s mobilisés pour la gestion de ces espaces majoritaires en forêt.



> **Face aux enjeux climatiques, élu.e.s pensez à la forêt et au bois**

Cette thématique du changement climatique a été explorée tout au long de l'année 2021 afin de construire un module de formation testé fin 2021 dans les Alpes maritimes pour être revu et proposé notamment dans les Bouches-du-Rhône début 2022. Il s'agit de montrer les rôles que peuvent jouer la forêt et le bois dans la lutte contre le changement climatique, étant tout à la fois fragilisés et une partie des solutions via l'action des élu.e.s.

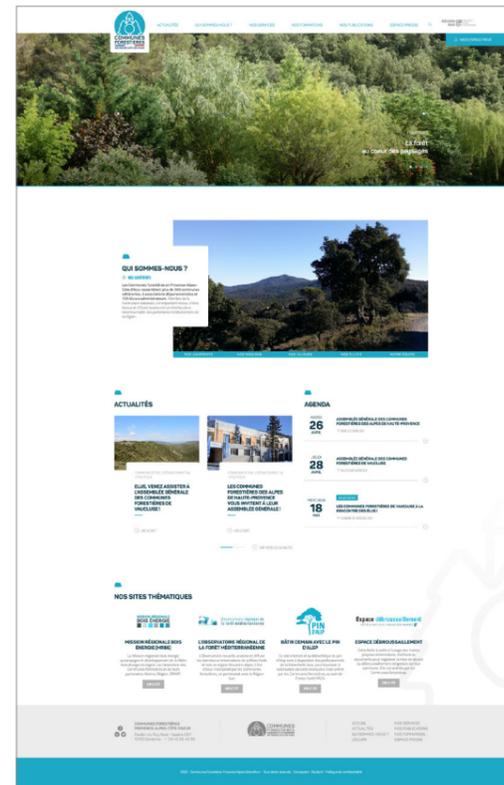
## VOUS ACCOMPAGNER À TRAVERS NOS GUIDES

En complément des formations, les Communes forestières mettent à disposition 3 nouveaux guides thématiques :

- > **Le maire au coeur de la prévention et la lutte opérationnelle contre les incendies de forêts**
- > **Pastoralisme en forêt communale**
- > **Valoriser et protéger le patrimoine forestier en maîtrisant son accessibilité !**



## LE SITE INTERNET DES COMMUNES FORESTIÈRES FAIT PEAU NEUVE !



En juillet 2021 est sorti le nouveau site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur au design plus moderne et mettant à disposition les ressources du réseau à destination des élus.

Vous retrouvez sur ce site nos **actualités**, nos actions, notre calendrier des formations ainsi que des cartes interactives illustrant les nombreux bâtiments et chaufferies utilisant du bois local. Vous avez également accès direct vers tous les sites web thématiques alimentés par les Communes forestières : **Mission régionale bois énergie**, **Observatoire de la forêt méditerranéenne**, **Pin d'Alep**, **Espace débroussaillage**.

Les adhérents à l'association auront prochainement accès à un **espace privé** pour télécharger de la documentation spécifique et les dossiers des participants des formations qu'ils auront suivies.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Suivez notre actualité sur nos réseaux sociaux !**

L'association est présente sur 3 réseaux sociaux : Facebook, Twitter et Linked In. Quotidiennement la page Facebook des Communes forestières est alimentée avec les événements organisés par le réseau et les actualités concernant l'association ou ses partenaires. Sur Twitter, c'est l'actualité de la filière bois qui est privilégiée, avec les prises de positions des Communes forestières. Enfin LinkedIn permet la publication d'articles plus étoffés sur des sujets techniques liés principalement au bois énergie et au bois construction et sur l'emploi dans le réseau.

Nous vous invitons à nous rejoindre dès à présent !



> [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

# DIFFUSER L'INFORMATION FORET

A destination des élu.e.s et acteurs de la forêt et du bois sur les territoires, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne fournit données et analyses pour la prise en compte des enjeux forestiers dans les politiques territoriales. Il est animé par les Communes forestières, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et depuis fin 2021 la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et l'interprofession Fibois Sud.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 68 partenaires contributeurs alimentent les données de l'Observatoire
- 279 bases de données disponibles
- 210 indicateurs sur la cartothèque interactive



L'OBSERVATOIRE MET À JOUR ANNUELLEMENT DES INDICATEURS DE SUIVI DES DYNAMIQUES FORESTIÈRES, SUR LESQUELS LES TERRITOIRES PEUVENT SE REPOSER POUR ENRICHIR LEURS ÉTUDES.

## L'OBSERVATOIRE AU SERVICE DES ACTEURS ET DES TERRITOIRES

Grâce à la contribution de ses différents partenaires, l'Observatoire de la forêt méditerranéenne maintient et met à jour annuellement une base de données forestière régionale. Celle-ci permet d'alimenter les différents indicateurs créés pour une meilleure connaissance des dynamiques forestières, sur lesquels les territoires peuvent se reposer pour alimenter leurs études, identifier les enjeux et définir leurs actions.

Dans les Bouches-du-Rhône, le **PETR du Pays d'Arles** a fait appel à l'Observatoire pour des données forestières diverses afin de réviser le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays d'Arles. A l'échelle régionale, l'Observatoire a fourni au **CNPF PACA** des données sur la santé des forêts pour la réalisation du schéma régional de gestion sylvicole, à l'**ORECA**, des données chaufferies en fonctionnement pour leur publication annuelle, et au **CEREMA**, des données chaufferies/réseaux de chaleur, plateformes bois et granulés, pour l'étude sur le potentiel de développement des réseaux de chaleur.

43 DONNÉES/INDICATEURS MIS À JOUR

9 NOUVELLES DONNÉES COLLECTÉES

## ZOOM ÉVOLUTION DE L'OBSERVATOIRE



L'Observatoire a entamé son évolution en 2021 en définissant de nouveaux objectifs pour les années à venir : repositionner l'Observatoire en tant que centre de ressources enrichi et expert, à la gouvernance élargie et réaffirmée.

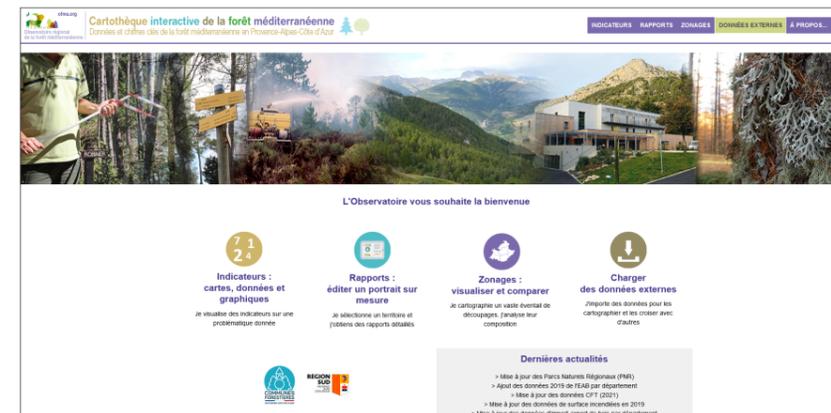
Ainsi fin 2021, le comité de pilotage s'est agrandi avec l'arrivée de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de l'Interprofession Fibois Sud. Ses outils vont également se moderniser et de nouvelles publications vont être créées.

# BOIS VIA L'OBSERVATOIRE

## LE SAVIEZ-VOUS ?

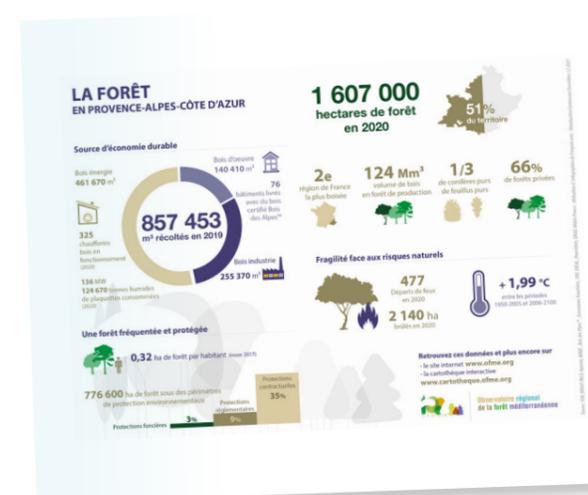
Des études spécifiques ont été menées en 2021 en collaboration avec l'Observatoire :

- **Étude partenariale sur l'économie de la filière forêt-bois**, avec l'INSEE, la DRAAF, la Région et Fibois Sud, qui se finalisera au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 par la publication des données et analyses.
- **Base de données régionale sur la desserte forestière**, en partenariat avec le CRIGE (opérateur technique) : elle est disponible depuis fin 2021 en téléchargement.
- **Travail sur la propriété forestière** : le millésime 2021 du cadastre a été collecté afin de lancer des travaux de recouplement des parcelles cadastrales avec le périmètre de la forêt.
- **Regard sur la nature de l'Observatoire régional de la biodiversité** : fourniture de données forestières pour alimenter la nouvelle édition de la publication.



> [www.ofme.org](http://www.ofme.org)  
> [www.cartotheque.ofme.org](http://www.cartotheque.ofme.org)

## RESTER INFORMÉ VIA LES OUTILS DE L'OBSERVATOIRE



→ Le **site internet**, vitrine de l'Observatoire, regroupe les actualités sur la forêt et la filière régionale et nationale, les documents de références sur les différentes thématiques liées à la forêt, ou encore l'accès aux données et cartes réalisés.

→ La **cartothèque interactive** propose la visualisation de plus de 200 indicateurs, à travers des cartes, graphiques et tableaux, à différentes échelles. Un portrait de territoire peut être édité afin d'avoir une fiche synthétique de données clés sur la forêt et la filière forêt-bois d'un territoire. Cette cartothèque interactive est complétée par la mise à disposition de cartes, déjà mises en page et facilement intégrables à des documents, sur le site internet.

→ Les **publications** de l'Observatoire, telle que les Données & Chiffres clés ou l'infographie annuelle. Elles proposent une vision et analyse synthétique de la filière forêt-bois au niveau régional. Les fiches départementales complètent l'offre avec une analyse à l'échelle départementale.

# S'APPUYER SUR LA FORET POUR DEVELOPPER LES TERRITOIRES

L'élue est au coeur du développement des territoires. Votre association vous accompagne pour faire reconnaître l'importance des enjeux forêt et bois dans les stratégies de développement local. En 2021, cette action a été renforcée par la sensibilisation des plus jeunes à la gestion forestière et l'appui à la médiation pour les élu.e.s.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 2 chartes forestières de territoire actives ou en renouvellement, 1 en émergence
- 1 rencontre régionale des élu.e.s porteurs de stratégies forestières
- 1 rencontre régionale des animateurs et 2 groupes de travail



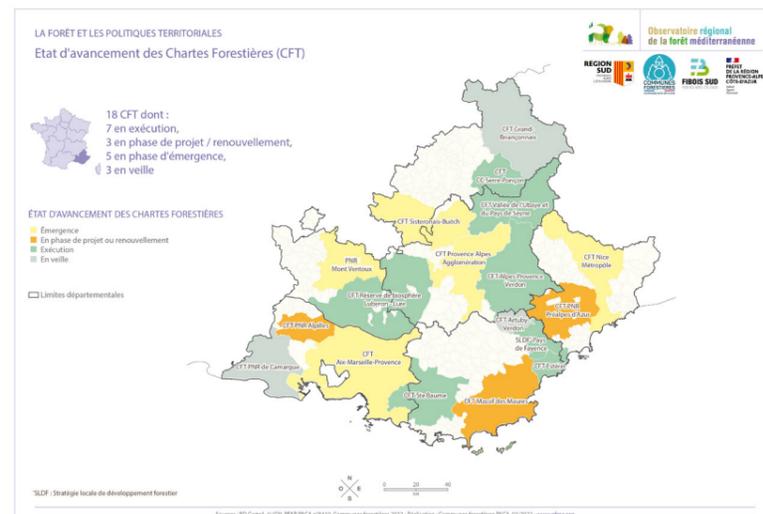
## LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, LABORATOIRE POUR L'INTÉGRATION DES ENJEUX FORESTIERS DANS LES DÉMARCHES TERRITORIALES.

## LES COMMUNES FORESTIÈRES EN APPUI DES STRATÉGIES FORESTIÈRES TERRITORIALES

Les Chartes forestières sont des outils structurants d'aménagement du territoire. Sur le département, le Parc naturel régional des Alpilles a été accompagné pour finaliser sa charte qui sera signée en 2022. Les Communes forestières ont également suivi le Parc naturel régional de la Sainte Baume dans la mise en œuvre de sa charte forestière avec notamment la conception de l'atlas sur la biodiversité et la gestion forestière et l'initiation d'un schéma de desserte. La Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles ont été suivis dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions forestières de leurs Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET).

## DES ÉLU.E.S AU CENTRE DU DIALOGUE FORÊT-SOCIÉTÉ

Une réflexion est en cours avec avec les animateurs de territoires forestiers régional pour apporter des outils et un appui aux élu.e.s afin de faciliter leur rôle de médiateur sur les questions forestières. Placés au centre du dialogue forêt-société, les élu.e.s doivent faire face aux questionnements des populations sur la gestion des espaces forestiers en lien avec les bouleversements liés au changement climatique et à l'implication des citoyens.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Des financements sont à disposition des territoires pour des études et de l'ingénierie afin de définir et mettre en œuvre les stratégies forestières de territoires. Un appel à projet Feader « Stratégies locales de développement pour la forêt » a été clôturé en juin 2021 et un autre est en cours pour une réponse attendue d'ici le 13 mai 2022.

## DES RÉSEAUX POUR CRÉER DU LIEN ENTRE LES TERRITOIRES FORESTIERS

Les Communes forestières animent les réseaux régionaux des élu.e.s et des animateurs des territoires forestiers. L'objectif du réseau des élu.e.s est de vous donner les moyens d'assurer votre rôle de décideur et de coordonnateur de la gestion des espaces forestiers et de l'aménagement du territoire.

La Rencontre régionale des élu.e.s a eu lieu le 2 décembre 2021 à Meyreuil (13) sur le thème de la biodiversité et de la gestion de la forêt. Rassemblant près de 40 personnes, cette rencontre a permis de débattre sur le rôle de la gestion forestière pour favoriser la biodiversité et les dualités entre Code de l'environnement et Code forestier pour mettre en œuvre des projets.

Concernant le réseau des développeurs de projets forestiers, une rencontre annuelle a été organisée le 10 mai 2021. Des groupes de travail thématiques se sont réunis par la suite sur le rôle de l'élue dans la médiation territoriale et sur l'utilisation de la cartothèque interactive de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne



## "DANS 1000 COMMUNES, LA FORÊT FAIT ÉCOLE"

Dans une volonté de contribuer à sensibiliser les jeunes générations à travers une immersion dans une expérience concrète de gestion d'espace naturel, les Communes forestières ont lancé le programme d'éducation à la forêt « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». Les communes volontaires peuvent ainsi confier à un groupe d'enfants la gestion sur plusieurs années d'une parcelle en forêt communale. Des rencontres avec des acteurs du territoire comme le maire de la commune, des professionnels de la filière forêt-bois, le gestionnaire de la forêt (ONF), des associations, permettent aux enfants d'appréhender les questions forestières et de s'engager concrètement pour leur Forêt Pédagogique.

Dans le département, une commune pilote s'est engagée dans ce programme : la commune de Lamanon avec 3 classes du CE2 au CM2.

# INTEGRER LA FORET POUR AMENAGER DURABLEMENT

Les espaces forestiers représentent plus de la moitié du territoire régional, dont l'aménagement est confié aux élu.e.s locaux. Leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et d'aménagement est une priorité pour un développement durable des territoires et leur protection contre les risques, notamment le risque incendie très présent. Développé par les Communes forestières depuis plusieurs années, ce sujet s'étend aujourd'hui à la maîtrise du foncier forestier.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 1 partenariat avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix Durance
- 1 formation sur l'application des OLD
- 1 territoire accompagné sur le foncier forestier
- 1 territoire partenaire pour une meilleure maîtrise foncière en forêt



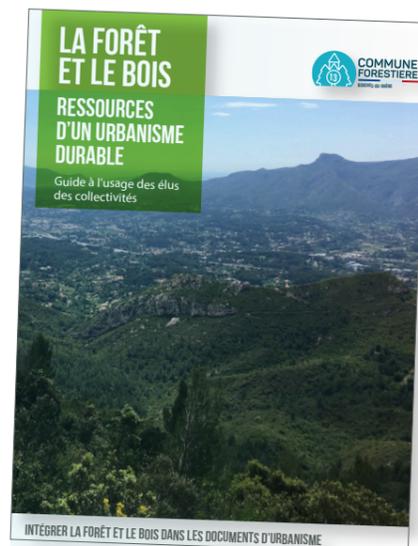
## LES COMMUNES FORESTIÈRES CONTRIBUENT À L'IDENTIFICATION DES ENJEUX FORESTIERS LOCAUX ET LEUR INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES.

### INTÉGRER LA FORÊT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

La forêt couvre plus de 40% du Vaucluse, mais elle est la grande oubliée des documents d'aménagement du territoire ! Souvent considérée comme un milieu naturel, sans intervention humaine, elle revêt pourtant des enjeux de gestion importants à intégrer dans les documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, les Communes forestières travaillent sur l'accompagnement des collectivités à la prise en compte des enjeux. Deux guides ont été réalisés à cet effet, à destination des élu.e.s et des techniciens. Ces derniers ont été élaborés en partenariat avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix Durance (AUPA), le service du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire de la Région et un juriste spécialisé.

Dans les Bouches-du-Rhône, les Communes forestières poursuivent le partenariat avec l'AUPA au travers d'échanges et d'une rencontre annuelle sur les projets de l'année.



### PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE FEU DE FORÊT À TRAVERS L'APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le risque incendie de forêt, très pregnant dans le département, s'accroît avec les effets du changement climatique : épisodes de sécheresse plus fréquents, plus longs et intenses. Afin de prévenir un incendie, des travaux peuvent être réalisés par les collectivités pour équiper les massifs forestiers de pistes, points d'eau et coupures de combustible, définis et mis en oeuvre dans le cadre des plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestiers (PIDAF), ou plans de massifs pour la protection contre les incendies de forêt (PMPFCI) qui couvrent les massifs du département.



En parallèle, les maires sont responsables de la bonne application des obligations légales de débroussaillage (OLD) visant à protéger les populations et les biens situés en forêt ou à moins de 200 m.

Afin d'informer les élu.e.s du département sur la réglementation en vigueur, le rôle et les responsabilités du maire, les étapes d'une démarche d'application des OLD dont leur contrôle, ainsi que sur les dispositifs et aides possibles, les Communes forestières ont organisé une formation le 25 novembre 2021 à Auriol, avec la participation de la Direction départementale des territoires et de la Mer, du Service départemental d'incendie et de secours et du Département des Bouches-du-Rhône.

## CONNAÎTRE LA STRUCTURATION FONCIÈRE POUR MIEUX GÉRER LES FORÊTS

La maîtrise du foncier forestier est une base de l'intervention en forêt. Dans certaines communes, la connaissance des propriétaires forestiers s'est perdue. Une action d'accompagnement des territoires a été lancée à l'échelle régionale en 2021. Portée par les Communes forestières et la SAFER, elle associe l'ONF, le CRIGE et 8 territoires pilotes dont le Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

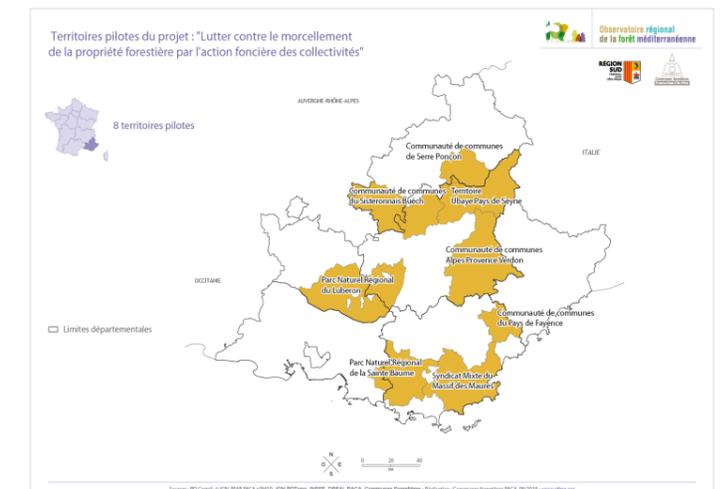
L'objectif est d'améliorer la connaissance des élu.e.s sur :

- > la structuration du foncier forestier privé et l'identification des propriétés devant disposer d'un document de gestion
- > la connaissance des biens présumés sans maître
- > l'identification des enclaves en forêt communale
- > l'identification des forêts communales qui ne relèvent pas du régime forestier

Ce travail est réalisé en vue d'acquiescer des biens sans maître, de réaliser des échanges fonciers, d'encourager des modes de gestion groupés forêt publique et forêt privée.

En 2021, les Communes forestières, en lien avec la SAFER et le CRIGE, ont travaillé sur l'établissement de ces cartographies. Ces dernières seront présentées en 2022 auprès des territoires afin de définir une stratégie foncière forestière et mobiliser les outils disponibles.

En amont de ce projet régional, le PNR des Alpilles a été accompagné sur un diagnostic foncier dans le cadre du Plan d'approvisionnement territorial (PAT) achevé en 2021. Il est également associé aux réflexions sur le foncier forestier.



## S'APPUYER SUR LES COMMUNES POUR DYNAMISER LA GESTION ET LA RÉCOLTE EN FORÊT PRIVÉE

Les élu.e.s des communes forestières, en tant qu'aménageurs du territoire, souhaitent s'investir pour améliorer la gestion globale des espaces forestiers dans leur commune. Pour cela, l'association, en lien avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Centre national de la propriété forestière et le Syndicat des propriétaires forestiers, a travaillé à l'identification des leviers d'action des communes en forêt privée.

Afin d'informer les communes, une formation présentant la législation de l'exploitation forestière en forêt privée et les possibilités d'actions des élu.e.s a été organisée fin 2021 pour une session tenue début 2022.

# CONSTRUIRE DURABLEMENT AVEC LE BOIS LOCAL

La mise en œuvre de bois locaux dans les bâtiments est plus que jamais d'actualité et répond à un grand nombre d'enjeux actuels d'ordre économique, environnemental et sociétal : relocalisation des emplois, lutte contre le changement climatique, nouvelle réglementation environnementale RE2020...

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 4 réalisations en bois certifié Bois des Alpes, 1 en cours de travaux
- 2 réalisations avec du pin d'Alep 2 en cours de travaux
- 23 projets accompagnés pour l'intégration de bois certifié Bois des Alpes ou du pin d'Alep en 2021, 55 projets potentiels à accompagner en 2022
- 1 entreprise certifiée Bois des Alpes



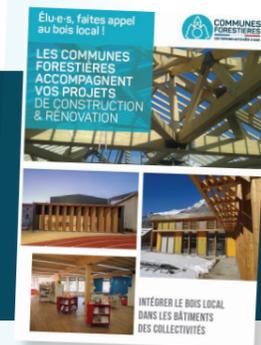
**SYSTÉMATISER L'UTILISATION DU BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES DANS LA CONSTRUCTION ET DÉVELOPPER L'USAGE DES PINS ET AUTRES ESSENCES CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION, TELS SONT LES OBJECTIFS DES COMMUNES FORESTIÈRES.**

## SENSIBILISER, FORMER ET ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGES

La méthode d'accompagnement des projets mise en place ces dernières années par les Communes forestières a pu être appliquée en 2021 sur 23 projets dans les Bouches-du-Rhône. L'action menée a été déclinée ainsi :



- > Identification des projets le plus en amont possible, grâce aux liens avec les élu.e.s des territoires et un travail de veille sur les plateformes de marchés publics et dans la presse,
- > Sollicitation des élu.e.s maîtres d'ouvrage, avec le soutien des élu.e.s des Communes forestières, pour obtenir une décision en faveur de l'utilisation de bois certifié **BOIS DES ALPES**, et/ou avec du pin d'Alep,
- > Mise en œuvre de l'objectif grâce à un accompagnement dédié à chaque étape, servant à guider la conception, l'écriture des marchés et l'exécution des travaux,
- > Récolte de données sur les opérations accompagnées, dans une optique d'enseignement et de valorisation.



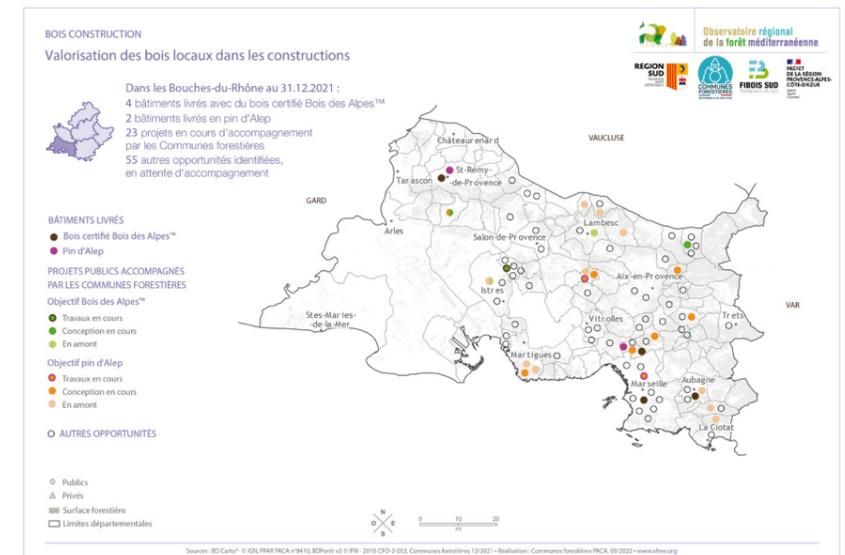
## ZOOM



### UNE NOUVELLE PLAQUETTE DE COMMUNICATION POUR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL !

Cette plaquette présente les avantages de la construction en bois local et la méthode développée par les Communes forestières pour accompagner les projets. Elle permet de renforcer la mobilisation des élu.e.s vers l'objectif de construire en Bois des Alpes et avec du pin d'Alep.

L'année 2021 a notamment été marquée par l'extension de la chèvrière communale de Septèmes-les-Vallons en pin d'Alep. L'abris à foin et à bouc a été réalisé par un scieur mobile à partir des plans d'architectes et de billons fournis par la commune. Méthode simple et efficace pour ce type d'équipement et un projet de référence dans les Bouches-du-Rhône pour une utilisation du pin d'Alep en structure !  
Prochaine étape : un projet « MOB », soit des murs ossature bois traditionnels en pin d'Alep ou encore une charpente en lamellé-collé !



## VALORISER LES PROJETS : L'ANALYSE DES RETOMBÉES TERRITORIALES



Bienvenue sur l'interface d'Analyse de Retombées Territoriales (ART)



> Testez dès maintenant votre projet de construction !

La Fédération nationale des Communes forestières propose un outil en ligne dénommé A.R.T. (Analyse des Retombées Territoriales) qui permet d'évaluer de manière prévisionnelle et estimative les retombées économiques, de création d'emploi et de limitation des gaz à effet de serre des projets en bois sur votre territoire.

Une analyse plus précise est proposée par les chargés de mission, n'hésitez pas à contacter votre association.

Une fois le bâtiment livré, une fiche ART pourra être réalisée et valorisée notamment sur les réseaux sociaux.

## DES TESTS SUR LE PIN D'ALEP POUR UNE MULTIPLICITÉ D'UTILISATION EN CONSTRUCTION

Après l'entrée du pin d'Alep en 2018 dans la norme NF B 52001-1 permettant désormais son emploi en bois de structure, des tests ont été lancés par Fibois Sud sur son aptitude au collage structurel afin d'envisager la fabrication de bois lamellé-collé, produit très utilisé dans la construction bois, ou de bois aboutés, permettant d'utiliser au mieux cette ressource de courte longueur. Les Communes forestières suivent ces tests de près pour une utilisation dès que possible sur les projets de constructions. Les résultats sont attendus mi-2022. D'autres tests ont été lancés par les Communes forestières : du pin d'Alep thermo-traité pour une mise en œuvre en extérieur. Le thermo-traitement consiste à chauffer le bois à haute température, ce qui le rend imputrescible. Le bois pourra être utilisé en bardage, terrasse, etc. Les échantillons sont attendus mi-2022 également.

## RETOUR SUR



# CHOISIR LE BOIS LOCAL POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Première source de chaleur renouvelable en France, le bois énergie est en première ligne pour répondre aux enjeux de transition énergétique des territoires et à l'augmentation du prix des énergies fossiles.

À travers la Mission régionale bois énergie et aux côtés de l'ADEME, la Région et DRAAF, les Communes forestières accompagnent ce développement.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 30 chaufferies en fonctionnement
- 35 300 tonnes de plaquettes forestières consommées
- 32 MW de puissance totale bois installée
- 23 projets en cours d'installation ou d'étude
- 1 plateforme bois énergie plaquettes
- 1 unité de fabrication de granulés

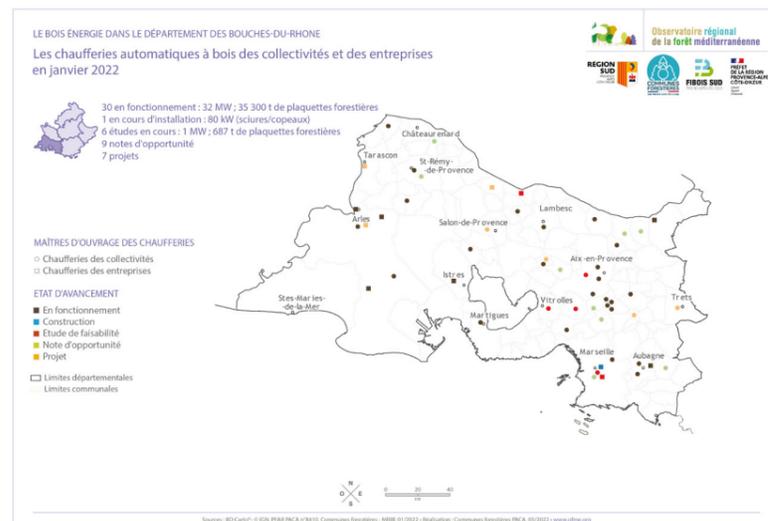


**LES COMMUNES FORESTIÈRES SONT À L'INITIATIVE DU DÉVELOPPEMENT DES CHAUDIÈRES BOIS DANS LA RÉGION. AUJOURD'HUI ELLES ACCOMPAGNENT LES MAÎTRES D'OUVRAGES DANS LE FONCTIONNEMENT DE LEUR ÉQUIPEMENT.**

## DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR BIOMASSE ET RENFORCER LES RÉSEAUX EXISTANTS

La Métropole Aix Marseille Provence porte un Contrat Territorial de développement des Energies renouvelables signé à l'automne 2021 avec l'ADEME. Elle s'est fixée un des plus gros objectifs de la région avec une production 17 683 MWh d'énergie renouvelable et de récupération d'ici 3 années.

Ce dispositif positionne le bois énergie, ainsi que les autres énergies renouvelables solaire thermique et géothermie, pour développer les réseaux existants, substituer des petites chaudières à énergie fossile fioul et gaz et, plus généralement, créer de nouveaux réseaux structurants pour la filière bois locale. Ainsi les réseaux existants de Coudoux et d'Aix Encagnane continuent à s'étendre et s'inscrivent pleinement dans l'aménagement des territoires.



## LA CHARTE QUALITÉ BOIS DÉCHIQUETÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR A 10 ANS !

Mise en place dans le but d'optimiser le fonctionnement des chaudières bois déchiqueté, cette démarche territoriale accompagne les fournisseurs sur la qualité de leur combustible.

Elle permet de garantir un bois et des services de qualité aux maîtres d'ouvrage et crée un cadre d'échanges et de médiation en cas de difficultés. 9 fournisseurs sont adhérents sur la région.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La certification PEFC permet de garantir une gestion durable des forêts et la mise en place d'une chaîne de contrôle de la forêt au bois déchiqueté valorisé en chaufferie. 8 fournisseurs bois énergie sont certifiés sur la région, dont l'entreprise Macagno dans les Bouches-du-Rhône.



## VALORISER LES CENDRES DES CHAUFFERIES BOIS

Un travail est en cours sur la valorisation des cendres des chaufferies bois. Des analyses de cendres ont été réalisées sur 8 chaufferies afin d'en connaître la composition et les valorisations possibles. La qualité des cendres est un signe de qualité du bois mais aussi un bon indicateur de la qualité de combustion des installations. Suivre ses cendres est ainsi un outil de suivi de sa chaufferie ! La valorisation des cendres des chaufferies collectives représente un enjeu fort pour la filière régionale, à la fois économique et environnemental. Un travail complémentaire d'analyse et d'interprétation des résultats est prévu courant 2022 afin de préciser l'intérêt agronomique de ces cendres pour l'épandage agricole.

## FORMER LES MAÎTRES D'OUVRAGE AU SUIVI DES CHAUFFERIES BOIS

En novembre 2021, 15 élus et techniciens ont participé à la formation sur le suivi des chaufferies bois organisée à Barbentane. Une meilleure connaissance de ses équipements, la mise en place des contrats d'approvisionnement et de maintenance, la réalisation de bilans de saison de chauffe avec les Communes forestières sont des outils importants pour assurer le bon fonctionnement des installations.

La visite du réseau de chaleur bois de l'école de Barbentane a permis de mettre en pratique les 10 points de contrôle quotidiens d'une chaufferie, gages de l'optimisation des rendements des chaudières, de leur longévité et de la valorisation optimale de la ressource bois.



## UNE AFFICHE RECENSANT LES « OPÉRATIONS COURANTES DE SUIVI ET D'ENTRETIEN » D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Cette affiche à destination des maîtres d'ouvrages et agents techniques des communes est à placarder à l'intérieur de la chaufferie afin de sensibiliser et guider aux actions importantes de suivi des chaudières bois. De nombreux conseils et opérations courantes sont expliqués afin de s'assurer du bon fonctionnement de la chaufferie, d'identifier les dysfonctionnements et de pratiquer des opérations d'entretien nécessaires. Cette affiche vient ainsi compléter le carnet de suivi de chaufferie déjà installé en chaufferie.



# Élu.e.s, engagez-vous pour la forêt !



*Des maires unis pour la forêt et le bois local*



## ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES. ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE !



Pavillon du Roy René - Valabre CD7  
13120 Gardanne - Tél. 04 42 51 54 32  
[www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

Réalisé avec le soutien de

